



ACADÉMIE DE TOULOUSE

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Ecole élémentaire publique Emile Massio

Route de St Sulpice
31 660 Buzet s/ Tarn

Téléphone
05 34 26 50 30

Mél.
ce.0311647x@ac-toulouse.fr

Web
<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/eco-elem-buzet/>

A l'intention de :

M. Joviado, Maire de Buzet s/Tarn, M. Martinez chargé des affaires scolaires, M. Ortala Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Richard, Mme Bex, M. Munoz, Mme Lopez, Mme Calleja, Mme Bru, M. Doumenc, Mme Maurer, Mme Margerit, parents d'élèves, M. Grille, D.D.E.N., Mme Donnart, Mme Bonnet, M. Brun, M. Soubiran, Mme Thomas, Mme Ciry, Mme Estrade, Mme Cioppanti, Mme Planès, enseignants.

à Buzet-sur-Tarn

Objet : Procès-verbal du Conseil d'école du 04/11/2014

Ce conseil d'école débute à 18h00.

Sont Présents :

Parents d'élèves : Mme Richard, Mme Bex, M. Munoz, Mme Calleja, Mme Bru, M. Doumenc, Mme Maurer, Mme Margerit

Equipe enseignante : Mme Donnart, Mme Bonnet, M. Brun, M. Soubiran, Mme Thomas, Mme Ciry, Mme Estrade, M. Fileri

Elu mairie : Mr Joviado, Maire de Buzet-sur-Tarn, Mme Guerrero, pour M. Martinez

Sont excusés :

M. Martinez chargé des affaires scolaires, M. Ortala Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Lopez, parent d'élève, Mme Cioppanti, enseignante, M. Grille DDEN

1/ Préambule

▪ Conseil d'école :

- Les membres du Conseil d'école se présentent
- Rôle et attribution du conseil d'école :

M. Fileri rappelle le rôle et les attributions du conseil d'école :

- Le conseil d'école se réunit généralement trois fois dans l'année pour un volume horaire annuel de six heures afin de traiter les questions de l'école.
- On aborde à ce Conseil ;
 - les questions pédagogiques à travers le projet d'école notamment,
 - le fonctionnement de l'école,
 - les activités périscolaires.

L'ordre du jour est établi par le directeur et présenté à tous les participants sept jours avant la date du Conseil. Il y inscrit à la demande des élus ou des parents des questions ou sujets non prévus. Certains points sont votés (comme par exemple le règlement intérieur). Le conseil est également consulté (sur des questions de sécurité, d'équipement, de gestion du temps,...). Pour toutes les questions d'ordre pédagogique (programmes ministériels, équipements, choix des manuels, mise en place des aides apportées aux élèves) le conseil est informé des choix décidés par l'équipe enseignante.

- Secrétaires de séances pour l'année à venir :

Monsieur Fileri regrette que le contrat d'EVS (employé à la vie scolaire) n'ait pas été renouvelé cette année sur notre école. Il rappelle que Mme Ricci-Gauthier, l'an passé, avait été affectée à mi-temps sur l'école élémentaire en tant que secrétaire administrative.

Le compte-rendu du premier conseil est pris en charge par M. Fileri, le second le sera par Mme Thomas, enseignante, le troisième par Mme Maurer, parent d'élève.

2/ Pédagogie :

▪ **Projection de l'évolution des effectifs sur les années scolaires à venir (rentrées 2015, 2016, 2017) et point sur les équipements et locaux à prévoir**

M. Fileri présente une projection, hors nouvelles arrivées ou départs est présentée sur les trois années à venir (**Cf. Annexe 1**).

Si l'on se réfère au seuil de 27 élèves en moyenne par classe, qui avait servi de base de réflexion à l'ouverture de la 9^{ème} classe en juin 2012, on se trouverait dans la projection suivante :

- 2015 : seuil d'une 10^{ème} classe atteint : effectif de 246 élèves (+3 élèves)

L'an dernier, à cette même époque, les prévisions étaient de - 4 élèves sous le seuil de 27 pour - 3 constatés en septembre. Les prévisions faites en septembre, qui ne tiennent compte que de la montée pédagogique des Grandes Sections sur la commune, sont donc fiables.

Il est demandé à M. Joviado s'il a des informations susceptibles de faire évoluer dans un sens ou dans un autre cette projection. Il n'a pas d'éléments à apporter à ce jour. Néanmoins, en 2016, des livraisons de programmes immobiliers sont prévues sur la commune ; il faudra éventuellement prévoir des ajustements à la hausse pour les effectifs 2016.

Pour la commission de la carte scolaire réunie en février 2015, l'école serait donc en situation d'ouverture.

M. Fileri rappelle que le seuil de 27 n'est pas une règle absolue. En effet, Monsieur l'Inspecteur d'Académique est pleinement décisionnaire sur l'ajustement de ce seuil en fonction de la situation particulière de telle ou telle école.

▪ **Nouveau Projet d'école 2014-2018, présentation :**

Le bilan du projet d'école 2010-2014 avait été fait en mai dernier, lors du dernier Conseil d'école 2013-2014.

En préambule de ce point, M.Fileri remercie sincèrement les enseignants pour la qualité du travail qu'ils ont fourni. Il rappelle que l'écriture d'un projet d'école est longue, que celle-ci a démarré en novembre 2013 pour se terminer en juin 2014 et précise que l'équipe enseignante a fait preuve d'une grande ténacité dans cette écriture, d'un grand professionnalisme également.

La présentation du nouveau projet d'école (**Annexe 2**) est faite au Conseil. Chaque enseignant commente un des points développé dans ce document. Le projet d'école se décline en 3 axes de travail défini par l'établissement scolaire et en 3 volets académiques. Les actions présentées par M. Soubiran, la nouvelle présentation du livret d'évaluation (Axe 2) et le Volet TICE à destination des élèves est disponible en **Annexe 3**.

Lors de la présentation du Volet Tice faite par M. Soubiran, M.Fileri demande à la commune de mettre au budget 2015 l'équipement en vidéoprojecteur des classes dans les préfabriqués. M. Joviado donne un avis favorable. Il envisage également d'équiper l'école d'un jeu de 4 à 5 ordinateurs portables qui permettrait de faire fonctionner un atelier TICE, ponctuellement en classe.

M.Fileri souhaiterait, toujours pour la mise en place de ce volet TICE, que la commune achète un nom de domaine au nom de l'école. Ce nom de domaine permettrait notamment de bénéficier de services

d'organisation et de planification utiles à la bonne gestion de l'école et de son projet : agendas partagés, créations de boites mails personnalisées,... M. Joviado est favorable à cette initiative.

▪ **Nouveau Projet d'école 2014-2018, Avis du Conseil d'école :**

Après cette présentation exhaustive, le Conseil est consulté sur ce projet. Mme Talucier-Lemaire intervient et fait remarquer que ce projet a demandé un investissement important de l'équipe enseignante. Au nom des parents, elle remercie les enseignants pour ce travail effectué en précisant que ce projet sert bien l'intérêt des élèves.

▪ **Organisation de l'activité piscine pour l'année en cours :**

L'équipe enseignante était, l'an passé, en rediscussions de l'activité piscine afin d'intégrer les recommandations de l'Inspection Académique qui souhaitait que les écoles privilégient cette activité au cycle 2 (CP et CE1).

Dans le même temps, mettre cette activité, cette année sur le cycle 2 reviendrait à priver de cette activité les trois cohortes du cycle 3 pour les années à venir.

Au final, nous avons décidé d'attribuer cette activité aux cohortes de fin de cycle à savoir les CE1 et les CM2.

Pour la session du 1^{er} trimestre sont concernées les classes suivantes :

- Les CE1 de M. Brun
- Les CM1-CM2 de Mme Cioppani

Pour la session du 2^{er} trimestre seront concernées les classes suivantes :

- Les CE1 de M. Soubiran
- Les CM2 de M. Fileri

Pour les années à venir, ce dispositif sera renouvelé. Chaque élève de cette école aura ainsi l'occasion de valider le « Savoir nager » à deux moments distincts de sa scolarité.

Compte-tenu des difficultés importantes que rencontrent les parents à se libérer et participer à la prise en charge d'un groupe d'élèves, un maître nageur du bassin de L'Union complète le dispositif d'encadrement.

Pour information, ce maître nageur est rémunéré par la commune de Buzet.

Pour information également, le coût de cette activité est le suivant :

- Transport : 2x9 trajets A/R à 75 € : 1 350 €
- Transport : 2x9 séances location de bassin MNS compris à 120 € : 2 160 €
- **Total : 3 510 €**

3/ Fonctionnement, vie de l'école

▪ **Participation des parents aux élections des représentants des parents d'élèves :**

Le taux de participation cette année montre une hausse de participation :

- Octobre 2014 : 71 %
- Octobre 2013 : 63 %
- Octobre 2012 : 72 %

▪ **Règlement intérieur de l'école : modifications à apporter, validation :**

M. Fileri, compte tenu de la mise en application des nouveaux rythmes scolaires propose de modifier les points suivants du règlement intérieur en vigueur :

2. 3. 1. Durée hebdomadaire

2. 3. 2. Horaires

2. 3. 4. Activité Pédagogique Complémentaire

Lecture est faite de ces propositions de modifications. Après un tour de table, ces modifications sont approuvées et il n'y pas d'autres modifications apportées sur le règlement. Il est voté à l'unanimité.

Le nouveau règlement intérieur est annexé à ce procès-verbal (**Annexe 4**) et sera distribué à chaque élève courant novembre afin d'être visé par les parents.

▪ **Agrandissement du bâtiment : calendrier**

Le contentieux entre la commune et l'entreprise qui a livré la chape de béton avec une malfaçon est en cours de règlement. Cette chape a été cassée aujourd'hui même. A ce propos, M. Fileri demande que les travaux très bruyants soient réalisés en dehors des heures de classes en précisant que la journée de travail des CP de Mme Donnart et des CM1 de Mme Estrade avait été extrêmement difficile en raison du bruit incessant provoqué par les marteaux-piqueurs. M. Joviado en convient et s'y engage.

La nouvelle chape doit être coulée dans la semaine et le revêtement de sol posé après 28 jours de séchage. Compte-tenu des malfaçons qui se sont succédé, M. Joviado préfère ne pas s'engager sur un calendrier. Les enseignants font remarquer qu'ils n'ont pas d'impératif d'investissement des lieux avant septembre 2015. Mme Guerrero conclut en disant que la commune fera de toutes les façons au plus vite afin de libérer un préfabriqué qui sera utilisé pour les NAP.

▪ **Point sur les travaux actés :**

Un certain nombre de travaux d'embellissements ont été engagés par la commune depuis la fin de l'année scolaire précédente :

- Mise en peinture des balustres
- Dépose du grillage de l'ancien jardin
- Dépose du grillage de la zone à droite de la classe de Mme Thomas (salle de classe de maternelle)
- Crépis du mur d'entrée de l'école
- Abords de la salle de garderie (sol de la rampe et murets repeints,...)
- Pose de poubelles à couvercles
- Tracés des limites de terrain de jeux collectifs
- Pose des cages offertes par l'Association ABC à l'école

Mr Fileri remercie M. Joviado pour cela et rappelle que ces entretiens incitent les élèves à prendre soin des locaux, du matériel de leur école. Il rappelle qu'ils sont régulièrement sollicités par les enseignants, dans le cadre d'un enseignement civique, sur cette question.

Il remercie également l'Association ABC pour l'achat du matériel d'Eps les cages citées ci-dessus, très qualitatif.

▪ **Point sur les travaux à envisager :**

Dans le prolongement de ces travaux d'embellissements, M. Fileri propose que soient mis au budget les travaux suivants :

- Pose de bancs dans la cour (emplacement à définir)
- Pose de jardinières ou de haies vives devant les panneaux des classes de la maternelle (ancien emplacement grillagé)
- Arêtes des poteaux à meuler, poteaux à repeindre
- Crémones des portes à ajuster ou changer

Un avis favorable est donné par le Maire à ces demandes.

▪ **Point sur le budget de la coopérative scolaire et son fonctionnement pour l'année en cours, sur celui de l'association ABC et prévisions pour l'année scolaire en cours.**

• **Coopérative scolaire**

Mme Donnart s'est proposé pour renouveler son mandat de trésorière.

Comme l'an passé, il n'y aura pas d'appel à cotisation cette année ; les parents seront sollicités au coup par coup par l'enseignant de leur enfant en fonction des projets de sortie programmés.

Pour tous les encaissements, le règlement sera directement fait par les familles à l'organisme concerné. Même fonctionnement pour les classes de découverte.

S'ensuit un point sur les comptes et les dépenses prévues :

- Compte exact de la trésorerie : **3000,04 €**
- Projet de spectacle de Noël : **1200 € (soit 5 €/enfant)**
- Reste (hors photos individuelles estimées à 500 € de gains) : **1800 € (soit 7 €/enfant)**

Pour l'aide au financement des projets de classes, la coopérative pense apporter une contribution, sur cette année scolaire, à hauteur de 10 €/élève.

- **Association ABC :**

L'association soucieuse de respecter ses engagements prévoit une aide au financement des projets de classes à hauteur de 20 €/enfant.

Projet ABC pour Noël :

L'association souhaite, cette année, offrir à chaque élève un livre édité par l'Association « Lire c'est partir ». Cette association édite à coût réduit des ouvrages qui promeuvent la littérature de jeunesse. Elle sollicitera les enseignants pour les aider dans leur choix du titre par niveau scolaire.

Les enseignants les remercient pour cette initiative qui renforce les objectifs pédagogiques qu'ils ont notamment dans le domaine de la lecture.

Spectacle de Noël :

Comme l'an passé et afin de mettre l'accent sur le volet culturel, les enseignants ont prévu un spectacle vivant. C'est la compagnie « Alchymère » qui assurera ce spectacle intitulé « Boris sur les planches » entre cirque, théâtre et burlesque.

Il y aura deux représentations entre le 15 et le 19 décembre dans la salle de motricité de l'école : une pour le cycle 2, une autre pour le cycle 3. Les représentations seront identiques.

3/ Abord de l'école et activités périscolaires :

- **Nouvelle organisation du temps scolaire : ajustements à prévoir**

Il n'y a pas, que ce soit du côté des enseignants, des parents ou de la commune d'ajustements à prévoir.

Cependant, M. Joviado annonce au Conseil qu'un décret Ministériel est sur le point d'être signé. Ce décret prévoit un transfert de compétences des communautés de communes sur les communes : le temps extra-scolaire du mercredi après-midi, par ce décret, deviendrait un temps péri-scolaire.

En d'autres termes, les enfants pris en charge le mercredi après-midi ne se déplaceraient plus à Lugan mais resteraient sur la commune. Mme Guerrero précise que la commune, afin de répondre à ce nouveau décret, souhaite mettre en place un ALAE communal idéalement au retour des congés de Noël.

Mme Bru demande si cela aura une incidence sur la tarification actuelle. Dans la mesure où le dossier de demande de subventions est en cours, il est encore trop tôt pour répondre à cette question. Cependant, M. Joviado souhaite rester sur la base tarifaire actuelle.

- **NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) : retour sur les inscriptions pour la période 2**

Les NAP ont rencontré un vif succès, surtout le 1^{er} créneau horaire (16h15-17h00), puisqu'il y a, pour cette 1^{ère} période de lancement, 120 inscrits.

Mme Guerrero profite de l'occasion pour annoncer au Conseil que la commune écrira un PEDT (Projet Educatif Des Territoires), afin de bénéficier des subventions de l'état facilitant le financement des NAP mises en place par la commune. Elle demande si les enseignants pourront à cette occasion apporter leur contribution ou donner leur avis. M. Fileri répond que l'équipe donnera des pistes ou son avis.

Pour finir, Mme Guerrero propose aux enseignants de présenter aux élèves un projet d'Eco-Ecole, projet qui incite les élèves à s'investir dans l'écocitoyenneté en s'investissant dans le recyclage des déchets de cantine, le tri sélectif, une visite du centre de traitement de Bessières,...

M.Fileri rappelle, qu'en dehors des axes de travail du projet d'école, il laisse à chaque enseignant leur libre-arbitre sur les visites à mener. Il n'y a pas d'objection à ce que le tri sélectif (papier et autres déchets séparés) soit quotidiennement fait à l'école si tant est que cela ne surcharge pas les emplois du temps des classes ; demande formulée par Mme Estrade. M. Doumenc pense également que l'on peut simplement demander aux élèves d'intégrer des gestes éco citoyens mais que la gestion de ce tri doit être prise en charge par le personnel communal.

Toutes les questions de l'ordre du jour ont été traitées. Le conseil d'école est levé à 20h10.

Le Directeur,
M. Fileri



Le secrétaire de séance,
M. Fileri

